



# COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

## CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

### PROCÈS VERBAL

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-six le vingt du mois de mars à 19h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire.

**PRÉSENTS** : N. BIDET, A. BOLON, F. BORDET, F. BORGIS, D. BONJEAN, E. BRON, E. COUTURIER, M. GERGAUD, L. GRANGER, P. GODET, M. LARIVOIRE, M. LEJEUNE, A. MACE, MF. MARTINOD, C. MOCHON, M. NIOGRET, B. PARIS, H. REYNAUD.

**EXCUSÉS** : J. PRAS (pouvoir à P. GODET).

Secrétaire de séance : Flavien BORGIS

Date de la convocation : 16 mars 2026

M. André BOLON, le doyen des membres présents a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT) et a désigné comme secrétaire de séance M. Flavien BORGIS, le plus jeune de l'assemblée.

Il a procédé ensuite à l'appel des membres du conseil. 18 conseillers sont présents, le quorum étant atteint, il invite les membres du conseil à procéder à l'élection du Maire.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : M. LARIVOIRE et M. NIOGRET.

#### **- Election du maire :**

Mme Pauline GODET est seule candidate.

Déroulement du vote :

-Nombre de votants : 19 (dont 1 pouvoir)

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Mme Pauline GODET obtient 18 voix - Bulletin blanc : 1

**Mme Pauline GODET est élue maire de Valromey Sur Séran.**

Mme le Maire, prend la présidence de l'assemblée et propose d'approuver le PV de la séance précédente et présente les décisions du maire prise sur cette période.

#### **- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2025 :**

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité.

#### **-Décisions (article L.2122-22 du CGCT) période du 15 décembre 2025 au 24 février 2026 :**

##### **DÉCISIONS DU MAIRE**

<b>PÉRIODE DU 25 février au 20 mars 2026</b>	<b>MONTANT € TTC</b>
<b>FOURNISSEURS</b>	<b>€</b>
<b>GONNET IMPRIMEUR (10 stickers bennes cimetières)</b>	<b>96.00</b>
<b>FIRST STOP (changement 2 pneus tracteur)</b>	<b>4740.00</b>
<b>LA SAUVEGARDE (ADSEA 01, peinture appartement Fitignieu)</b>	<b>3298.07</b>
<b>CARRIERE SAINT CYR (concassé)</b>	<b>1855.44</b>
<b>GAUTHIER BATIMENT (revêtement vinyle appartement Fitignieu)</b>	<b>1850.59</b>
<b>CCBS (branchement assainissement Sutrieu)</b>	<b>2292.29</b>
<b>UGAP (diabes porte-tables et portés-chaises)</b>	<b>680.57</b>
<b>POMPES FUNEBRES DU PLATEAU</b>	
<b>Reprises de concessions</b>	
Cimetière Charancin (8 concessions)	7692.00
Cimetière Fitignieu (2 concessions)	1014.00
<b>Caveau ossuaire</b>	
Cimetière Fitignieu	2220.00

### **- Détermination du nombre d'adjoints**

Mme le Maire propose de fixer à 3 le nombre d'adjoints, proposition approuvée par l'assemblée. Il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue ; chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Une liste est déposée par N. BIDET, A. BOLON, MF MARTINOD.

### **- Election des adjoints :**

Déroulement du vote :

-Nombre de votants : 19 (dont 1 pouvoir)

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

La liste conduite par N. BIDET obtient 18 voix - Bulletin blanc : 1

N. BIDET, A. BOLON, MF MARTINOD sont élus adjoints.

### **-Election des maires délégués :**

**Maire délégué de Belmont-Luthézieu : GODET Pauline se porte candidate.**

Déroulement du vote :

-Nombre de votants : 19 (dont 1 pouvoir)

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

P. GODET obtient **18 voix**- Bulletin blanc : 1

**Pauline GODET est élue maire déléguée de Belmont-Luthézieu.**

**Maire délégué de Lompnieu : MARTINOD Marie-Françoise se porte candidate.**

Déroulement du vote :

-Nombre de votants : 19 (dont 1 pouvoir)

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

MF. MARTINOD obtient **18 voix**- Bulletin blanc : 1

**Marie-Françoise MARTINOD est élue maire déléguée de Lompnieu.**

**Maire délégué de Sutrieu : BIDET Nicole se porte candidate**

Déroulement du vote :

- Nombre de votants : 19 (dont 1 pouvoir)

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

N. BIDET obtient 18 voix – Bulletin blanc : 1

**Nicole BIDET est élue maire déléguée de Sutrieu**

**Maire délégué de Vieu : BOLON André se porte candidat**

Déroulement du vote :

- Nombre de votants : 19 (dont 1 pouvoir)

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A. BOLON obtient 18 voix – Bulletin blanc : 1

**André BOLON est élu maire délégué de Vieu**

### **- Désignation de conseillers délégués :**

Mme le Maire explique au conseil municipal que pour compléter l'équipe des adjoints, 4 conseillers délégués vont être désignés qui auront en charge des commissions communales.

Ainsi sont désignés conseillers délégués : F. BORDET (social), M. GERGAUD (bâtiments communaux : travaux et maintenance), E. BRON (suivi des locations communales : salles et appartements, service à la population), C. MOCHON (voirie).

### **- Lecture de la Charte de l' élu local**

Conformément à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire donne lecture de la charte de l' élu local dont le texte est distribué à chacun des élus.

### **- Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués**

Mme le Maire rappelle que le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité. Il est proposé de voter les indemnités suivantes :

- Indemnité des adjoints : 19.50% de l'indice brut pour un adjoint d'une commune de 1 000 à 3 499 habitants (soit 800 € bruts mensuels)

- Indemnité des conseillers délégués : 7.50% de l'indice brut (soit 308 € bruts mensuels).

Le cumul de ces indemnités est inférieur à l'enveloppe maximale autorisée calculée sur la base de 5 adjoints.

Pour rappel, aucune délibération n'est nécessaire pour fixer l'indemnité du maire qui est fixée de droit au taux de 55.70% de l'indice brut terminal pour le maire d'une commune de 1 000 à 3 499 habitants (soit 2200 € bruts mensuels).  
L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition.

H. REYNAUD propose de préciser pour la bonne information de tous, sur ce procès-verbal, que ces indemnités sont des montants bruts soumis à des prélèvements obligatoires (protection sociale, retraite, part fiscale...).

#### **- Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire**

Mme le Maire rappelle que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Elle l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte. Mme le Maire donne lecture des décisions qui peuvent lui être déléguées.

Le conseil, après avoir entendu le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Décide à l'unanimité**, de déléguer ces attributions à Mme le Maire.

#### **-Détermination et composition des commissions communales**

Mme le Maire et les adjoints proposent d'instaurer les 10 commissions municipales suivantes, chargées d'étudier les dossiers avant leur passage en conseil municipal.

Il est demandé à chacun de s'inscrire dans les commissions de son choix.

Après un tour de table, les commissions sont constituées comme suit :

Commissions	Elu référent	Membres	
<b>Animations, culture et lien avec les associations</b>	Marie-Françoise MARTINOD	BONJEAN Daniel BORDET Fabienne GRANGER Léa LARIVOIRE Marie	MACE Anne PARIS Bénédicte REYNAUD Henri
<b>Environnement</b>	Nicole BIDET	BONJEAN Daniel BORGIS Flavien COUTURIER Eric GRANGER Léa	LEJEUNE Michel MOCHON Christian PRAS Jérôme
<b>Forêt</b>	Nicole BIDET	COUTURIER Eric LEJEUNE Michel MOCHON Christian PRAS Jérôme	
<b>Finances</b>	André BOLON	BIDET Nicole GERGAUD Marc LARIVOIRE Marie MACE Anne	MARTINOD Marie-Françoise REYNAUD Henri
<b>Voirie</b>	Christian MOCHON	BIDET Nicole BOLON André BORGIS Flavien COUTURIER Eric	GERGAUD Marc GRANGER Léa PRAS Jérôme REYNAUD Henri
<b>Service à la population</b>	Evelyne BRON	BIDET Nicole BORDET Fabienne MARTINOD Marie-Françoise NIOGRET Marion PARIS Bénédicte	
<b>Petit patrimoine et cimetières</b>	Nicole BIDET	BOLON André BORDET Fabienne COUTURIER Eric GERGAUD Marc	NIOGRET Marion PARIS Bénédicte REYNAUD Henri
<b>Bâtiments communaux</b>	Marc GERGAUD	BIDET Nicole BOLON André BORGIS Flavien COUTURIER Eric MOCHON Christian	

<b>Urbanisme aménagement</b>	- André BOLON	BIDET Nicole BOLON André GERGAUD Marc GRANGER Léa LEJEUNE Michel	REYNAUD Henri
<b>Sociale</b>	Fabienne BORDET	BOLON André BRON Evelyne MARTINOD Marie-Françoise NIOGRET Marion	Mme MARTINOD Marie-Françoise Mme NIOGRET Marion

### - Délégation des délégués aux organismes extérieurs

- **SIVOM DU VALROMEY** : 6 délégués titulaires : André BOLON, Nicole BIDET, Pauline GODET, Henri REYNAUD, Marie LARIVOIRE, Marion NIOGRET. Il est à noter que d'autres élus auraient été intéressés pour siéger dans ce syndicat. Afin d'éviter de procéder à un vote, une proposition conciliatrice est formulée : que le siège actuellement occupé par Henri REYNAUD soit cédé en cours de mandat.
- **AGEDI** (syndicat du logiciel informatique du secrétariat) : est désigné Marc GERGAUD délégué titulaire
- **SIEA** (Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'E-communication de l'Ain) : est désignée Pauline GODET déléguée titulaire et Michel LEJEUNE suppléant.
- **SIEV** (Syndicat Intercommunal des Eaux du Valromey) : sont désignés André BOLON et Nicole BIDET délégués titulaires et Flavien BORGIS délégué suppléant.
- **Régie des eaux Bugey-Sud** : est désigné André Bolon délégué titulaire et Nicole BIDET déléguée suppléante.
- **Communes Forestières** : sont désignés Eric COUTURIER délégué titulaire et Jérôme PRAS délégué suppléant.  
Nicole BIDET et Michel LEJEUNE se manifestent pour recevoir les informations, tel que proposé par les Communes Forestières.
- **Conseil d'école** : sont désignées Marie-Françoise MARTINOD déléguée titulaire, Marion NIOGRET déléguée suppléante et Fabienne BORDET pour les commissions RPI.

### - Questions diverses :

Henri Reynaud suggère que, dans le cadre des formations ouvertes aux élus, ces derniers puissent bénéficier d'un module sur la lecture des documents budgétaires ainsi qu'un second consacré à la prise de parole en public, cet exercice pouvant certains élus en difficultés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.  
Prochaine séance : lundi 30 mars 2026 à 18h30

**Le secrétaire de séance**  
**Flavien BORGIS**



**Le Maire,**  
**Pauline GODET**

